

Pavillon Patricia Mackenzie

États financiers au 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Revenus, dépenses et actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 11

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Pavillon Patricia Mackenzie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Pavillon Patricia Mackenzie (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des revenus, dépenses et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 26 juin 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

Pavillon Patricia Mackenzie

Revenus, dépenses et actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Revenus		
Revenus de séjour	137 461	107 414
Subventions (note 6)	1 367 144	1 410 174
Intérêts	2 157	10 216
Dons de Mission Old Brewery (note 7)	1 328 760	824 596
Autres revenus	975	
	<u>2 836 497</u>	<u>2 352 400</u>
Dépenses		
Salaires et charges sociales	1 870 221	1 553 810
Nourriture et aide directe	116 504	117 583
Loyer versé à Mission Old Brewery	13 200	13 200
Dépenses relatives à l'immeuble	166 064	144 959
Honoraires professionnels	16 591	21 556
Frais administratifs et de bureau	20 496	17 476
Créances douteuses	711	12 473
Service de buanderie	5 112	7 866
Dépenses redistribuées par Mission Old Brewery	627 397	463 265
	<u>2 836 296</u>	<u>2 352 188</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	201	212
Actif net au début	52 189	51 977
Actif net à la fin	<u>52 390</u>	<u>52 189</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pavillon Patricia Mackenzie

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	201	212
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 3)	44 245	(26 200)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	44 446	(25 988)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avances à Mission Old Brewery et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(64 460)	62 915
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(20 014)	36 927
Encaisse au début	56 168	19 241
Encaisse à la fin	36 154	56 168

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pavillon Patricia Mackenzie

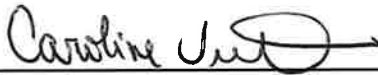
Situation financière

au 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Encaisse	36 154	56 168
Subventions à recevoir (note 4)	2 790	29 966
Avances à Mission Old Brewery, sans intérêt	179 545	115 085
Loyers à recevoir	10 398	6 547
Stocks	5 573	882
Frais payés d'avance	26 913	14 023
	261 373	222 671
PASSIF		
Comptes fournisseurs et charges à payer	167 024	145 631
Subvention à rembourser	34 483	24 851
Subventions perçues par anticipation (note 5)	7 476	
	208 983	170 482
ACTIF NET	52 390	52 189
	261 373	222 671

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Pavillon Patricia Mackenzie

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 6 mars 2006 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, a pour objectif de venir en aide aux femmes sans abri. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans les cas des actifs financiers).

Pavillon Patricia Mackenzie

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des revenus

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Revenus de séjour

Les revenus de séjour sont constatés à titre de revenus conformément à l'entente entre les parties lorsque le lit est occupé, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement de celui-ci est raisonnablement assuré.

Subventions

Les revenus de subventions sont constatés lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que le recouvrement est raisonnablement assuré et que les conditions liées aux subventions sont remplies. Les subventions perçues par anticipation sont constituées de subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux et sont inscrites aux revenus selon la durée de l'entente.

Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

Pavillon Patricia Mackenzie

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Subventions à recevoir	27 176	(6 246)
Loyers à recevoir	(3 851)	2 343
Stocks	(4 691)	338
Frais payés d'avance	(12 890)	17 082
Comptes fournisseurs et charges à payer	21 393	1 841
Subvention à rembourser	9 632	(15 667)
Subventions perçues par anticipation	7 476	(25 891)
	<u>44 245</u>	<u>(26 200)</u>

4 - SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2025	2024
	\$	\$
Subvention du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	2 790	2 790
Subvention de la Ville de Montréal		27 176
	<u>2 790</u>	<u>29 966</u>

5 - SUBVENTIONS PERÇUES PAR ANTICIPATION

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début		25 891
Montant encaissé au cours de l'exercice et subventions à recevoir au 31 mars	33 638	
Montant constaté à l'état des revenus et dépenses	(26 162)	(25 891)
Solde à la fin	<u>7 476</u>	<u>—</u>

Les subventions perçues par anticipation représentent des ressources non utilisées qui sont destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement du prochain exercice.

6 - SUBVENTIONS

	2025	2024
	\$	\$
Subventions d'Emploi et Développement social Canada (VCS)	163 360	135 420
Subventions du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	1 144 772	1 163 597
Subvention du Secrétariat à la condition féminine		25 892
Subvention du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	32 850	32 940
Subvention de la Ville de Montréal	26 162	52 325
	<u>1 367 144</u>	<u>1 410 174</u>

Pavillon Patricia Mackenzie

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

7 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Mission Old Brewery, l'entité détenant le contrôle de l'organisme, soutient les activités de celui-ci. Cet appui est comptabilisé à titre de dons de Mission Old Brewery à l'état des revenus et dépenses.

8 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les subventions à recevoir, les loyers à recevoir et les montants divers à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Mission Old Brewery fournit les fonds nécessaires à l'organisme.